

DÉCLARATION RELATIVE À UNE SOMME REÇUE EN ESPÈCES DE 7 500 \$ OU PLUS
(Article 71 du Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats)

Directrice de l'inspection professionnelle
Service de la Qualité de la profession du Barreau du Québec
445, boul. Saint-Laurent, bureau 345
Montréal QC H2Y 3T8
inspectioncomptable@barreau.qc.ca

Je soussigné(e), _____ ,
avocat(e) pratiquant au cabinet _____ ,
déclare, sous mon serment d'office, que j'ai reçu dans mon dossier _____ ,
n° de dossier _____ une somme en espèces de 7 500 \$ ou plus, soit une somme cumulative
de _____ \$ de la façon décrite au tableau ci-dessous :

(Veuillez cocher la case suivante s'il s'agit d'une nouvelle déclaration dans un dossier pour lequel une déclaration a déjà été transmise. Dans ce cas, les sommes en espèces dans ce dossier totalisent maintenant _____ \$)

Date		Somme reçue \$	Date		Somme reçue \$
1			5		
2			6		
3			7		
4			8		

***Je joins à cette déclaration copie de tous les reçus remis, mentionnés dans la présente ***

Les sommes en espèces ont été reçues (cochez tout ce qui s'applique) :

- À titre d'honoraires gagnés et/ou de débours engagés : Oui Non
- Selon les exceptions prévues à l'article 69 du Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats suivantes :
1° 2° 3° 4° 5° 6°

Signé à _____, (Québec)

Date de la déclaration : _____ .

Signature de l'avocat

Numéro de membre de l'avocat